

Déclaration préalable

La Poste-NAO

Déclaration préalable Plénière NAO du 17 décembre 2024

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour le lancement des NAO 2025. Celles-ci se feront donc dans un nouveau contexte, il s'agit donc bien de négocier pour l'ensemble des champs couverts par les NAO : la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée pour l'année 2025.

Pour la CGT le fruit de nos négociations doit être mis en application à compter du 1er janvier 2025, grâce à la rétroactivité si besoin, ce nouveau contexte permettant aussi d'être mieux disant.

Cela n'obère en rien la possibilité qui nous est donnée de prendre le temps d'une réelle négociation loyales et sérieuses quitte à attendre la promulgation définitive des résultats du Groupe.

Les salariés par leur travail sont les principaux contributeurs, pour ne pas dire les seuls producteurs à l'origine de la création de richesse pour le groupe La Poste. La part d'attribution, pour les salariés, de la création de richesse ne cessent de baisser depuis des années. Il ne peut y avoir de sentiment d'appartenance à l'entreprise sans que celle-ci ne reconnaisse à minima cet état de fait. Nous devons veiller dans ces négociations à ce que le nombre de collègue devant bénéficier de la prime d'activité et/ou de la GIPA soit réduit à une proportion la plus faible possible quitte à leur bénéficier enfin des exonérations perçues par l'entreprise.

L'inflation de ces dernières années doit être plus que prise en considération mais belle et bien compensée dans son intégralité ce dans l'ensemble des territoires, en Corse, dans les DOM et en métropole. La « prime » dite « vie chère » doit être enfin mise en œuvre à Mayotte comme cela a été promis cet été. Les augmentations salariales issues de ces négociations se doivent d'être générale, nous disons bien générale pour tous, évitons-nous donc ainsi des pertes de temps. Il s'agit bien de reconnaître enfin de manière sonnante et trébuchante pour tous les postiers l'investissement et la montée en compétence de l'ensemble de nos collègues. La mise en place tant attendu du 13e mois doit là aussi enfin voir le jour.

Dans ces négociations nous souhaitons voir aussi permettre l'accès aux revalorisations de nos collègues en TPAS. Il s'agira aussi pour nous de voir pour l'élargissement de l'accès au jours dit de pénibilité et la création de droits pour les menstruations incapacitantes. Il va de soi que l'ensemble doit se situer dans un contexte de diminution de temps travail pour accéder au 32 h à salaire constant.

Pour la CGT ces négociations doivent donc permettre d'atteindre à minima ces objectifs et ainsi voire enfin l'écrasement des grilles salariales par le bas se stopper. La mise en application du principe de l'échelle mobile des salaires en est un excellent moyen.

Au vu du traitement de ces différentes questions nous serons heureux enfin de pouvoir apposer la signature de la CGT sur un accord, à la Poste Maison Mère, tant historique du fait de sa portée que dans son contexte.